



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

Séance du 27 avril 2017

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
présents : 20  
votants : 22  
dont pouvoir : 2

Date de convocation :  
20 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Présents : M. BRAULT Jean-Luc, Mme BRISSET Dominique, M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, M. DEVEL Michel, Mme GASCHARD Christiane, Mme DELORD Martine, M. LEDDET Jean-Luc, Mme LE PABIC Christiane, Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle, M. BAUMER Thierry, Mme TÉTOT Pascale, Mme DELAUNAY Catherine, Mme MARILLEAU Isabelle, M. DROUHIN Jean-Yves, M. PENTECOUTEAU Luc, Mme CHESNE Karine, M. COLLIN Guillaume.

Absents excusés avec pouvoir:

M. BOUCHER James donne pouvoir à Mme DELORD Martine,  
M. MAUBERT Jean-François donne pouvoir à M. BRAULT Jean-Luc

Madame Dominique BRISSET a été désignée secrétaire de séance

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du Conseil du 23 mars 2017 et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### DECISIONS DU MAIRE :

Vu l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises entre le 23 mars 2017 et le 27 avril 2017:

- N° 09 / 2017 : Exercice du droit de préemption urbain - 8 place du Huit mai
- N°10 / 2017 : Marché public relatif aux travaux de voirie rue de la Belle Jardinière et chemin de la Varenne,

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

## 1. AFFAIRES DIVERSES

### **PRESENTATION DE L'ETUDE PROSPECTIVE DE LA VILLE A 20 ANS PAR MONSIEUR ALBERTINI JEAN-PIERRE**

Monsieur Albertini Jean-Pierre présente au Conseil Municipal l'étude prospective de la ville à 20 ans.

## **JURY CRIMINEL**

L'article 260 du code de la procédure pénale prévoit une liste annuelle de jurés tirés au sort.

Monsieur le Maire exécute le protocole pour nommer les neuf citoyens tirés au sort, qui sont les suivant : Lopez DA CAHNA, DHOUARD Loic, QUERCY Mégane, JOLIVEAU Sandrine, GUIOT Gaël, BONNIERE Ophélie, BARRAULT Stéphanie, DROUHIN Jorane, DANION Pascal.

## **2. FINANCES**

### **DB N°2017-0401 : BAIL DE LOCATION – BUREAUX – 8 RUE ANDRE MORAND**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bâtiment situé 8 Rue André Morand, est occupé par des services de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale depuis le 01 novembre 2008

Ce bail sera à échéance le 31 octobre 2017 Aussi, il convient de signer un nouveau bail de location avec le Directeur Départemental des Finances Publiques du Loir et Cher assisté de la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de louer le bâtiment situé 8 Rue André Morand pour une durée de 9 ans soit du 01 novembre 2017 au 31 Octobre 2026 renouvelable au prix de 9 600,00 € annuel et autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location entre la Commune et la rectrice de l'Académie d'Orléans Tours

### **DB N°2017-0402 : BAIL DE LOCATION – APPARTEMENT N° 1 – 6 RUE ANDRE MORAND**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réfection de l'appartement n° 1 situé au-dessus de l'école primaire 6 Rue André Morand est terminée.

Ce logement est occupé depuis le 15 mars 2017 par un gendarme et sa famille.

Aussi, il convient de signer un bail de location avec le Directeur Départemental des Finances Publiques du Loir et Cher assisté du Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de Loir et Cher.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de louer cet appartement pour un loyer mensuel à 550,00 €, de fixer la location pour une durée de six ans soit du 15 mars 2017 au 14 mars 2023 renouvelable sauf dénonciation de l'une des parties au moins six mois à l'avance et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location entre la Commune et la Gendarmerie Départementale du Loir et Cher

### **DB N°2017-0403 : VENTE TRACTEUR ET EQUIPEMENTS DIVERS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de vendre le tracteur du service technique en raison de l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Ce tracteur de marque John Deere acquis en avril 2008 est équipé d'une débroussailleuse, d'un broyeur, d'une rotobroyeuse et de deux cureuses.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le tracteur John Deere 6230 et ses équipements : une débroussailleuse SM LYNX, d'un broyeur GYRAX, d'un broyeur à herbe frontal NOREMAT, d'une cureuse GREFFET et d'une cureuse Berry France au prix de 55 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

#### **DB N°2017-0404 : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'examiner cinq nouvelles demandes de subventions :

<b>Organismes</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Collège Joseph Paul Boncour Saint Aignan	68,70 € 480,00 €	Soit 22,90 € x 3 élèves Soit 60,00 € x 8 élèves
Ecole Saint Louis Cour-Cheverny	Non fixé	Participation d'un élève controis à un voyage
Association « La Cavalerie du Parc »	Non fixé	Participation d'une adhérente controise à un voyage
Association St Vincent	600,00 €	600,00 € accordé en 2016
L'Etoile de Martin	1 000,00 €	Association contre le cancer des enfants

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Collège Joseph Paul Boncour Saint Aignan 548,70 €
- Ecole St Louis Cour-Cheverny 60,00 €
- Association « La Cavalerie du Parc » 0,00 €
- Association St Vincent 600,00 €
- L'Etoile de Martin 1 000,00 €

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **DB N°2017-0405 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01 MAI 2017 - OUVERTURE DE POSTE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du recrutement d'un fonctionnaire au sein du service technique, il convient d'ouvrir le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs, à compter du 01 mai 2017 comme suit :

- ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET : **1 poste**

### **4. URBANISME**

## **DB N°2017-0406 : ACQUISITION IMMEUBLE – 11 RUE DE NAGOT (ancienne teinturerie)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'immeuble situé 11 Rue de Nagot, qui était occupé précédemment par une teinturerie est à vendre.

Les propriétaires actuels, après négociations, acceptent de le céder pour la somme de 40.000 € (quarante mille euros) en raison de la présence de plomb, de matériaux contenant de l'amiante et d'une installation électrique défectueuse, ces défauts ayant été révélés lors des diagnostics immobiliers obligatoires avant toute transaction immobilière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir l'immeuble sis 11 rue de Nagot, cadastré BX 297 d'une contenance de 70 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts ELEGIDO au prix de 40 000 €, de régler la somme de 1 300 € à l'Agence Laforêt pour frais de négociation et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces pour mener à bien cette affaire

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 du budget annexe « Commerces Centre Bourg ».

## **PRESENTATION ET DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DES PROJETS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU TERRITOIRE DE L'EX-VAL DE CHER CONTROIS ET DU TERRITOIRE DE L'EX-CHEM A LA LOIRE**

Monsieur le Maire présente les orientations générales des projets d'aménagement de développement durable du territoire de l'ex val de cher controis et de l'ex chem à la Loire.

Un débat s'en suit sur les principaux enjeux du territoire et les philosophies de construction.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments relatifs au projet de territoire et n'apporte pas de d'observations.

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **INTERVENTIONS DIVERSES**

- Monsieur BAUMER rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que la manifestation municipale « les arts dans la rue » a bien lieu le dernier week end d'août soit le 26 et 27 août 2017.

### **DATES A RETENIR :**

- Prochain Conseil Municipal : **le jeudi 08 juin 2017 à 19h 00**

La séance est levée à 20 h 15

Le Maire,  
Jean-Luc BRAULT